



AMBASSADE DE FRANCE AU KENYA
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL

Rédigé par : Xavier Coeln
Revu par : Benoit Gauthier

Nairobi, le 15 février 2018

Objet : Les investissements directs étrangers au Kenya en 2016

Les entrées d'IDE au Kenya ont fortement diminué en 2016 pour atteindre 394 MUSD, soit une baisse de plus d'un tiers par rapport à leur niveau de 2015. Cette baisse est constatée pour la troisième année consécutive, et son ampleur s'explique partiellement par la montée du risque politique à l'approche des élections d'août 2017. En stock, le Kenya est le treizième pays récipiendaire d'IDE en Afrique subsaharienne et le deuxième pays au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est, derrière la Tanzanie et devant l'Ouganda. L'attractivité du Kenya est néanmoins plus faible que celle des pays voisins : contrairement à ces derniers, le pays attire peu d'investissements à destination du secteur extractif, générateur de flux d'IDE important.

Selon les données kényanes, la France était le 3^{ème} investisseur étranger au Kenya en 2015, derrière le Royaume-Uni et Maurice. Les investissements français au Kenya représentent 9,2 % du stock des IDE au Kenya, soit près de 465 MEUR.

La Banque de France, dont le champ est restreint aux flux sortant directement de France, comptabilisait un stock de 189 MEUR en 2015, et de 111 MEUR en 2016. Cette baisse statistique est cependant à nuancer, en raison de l'attrait croissant du Kenya pour les entreprises françaises. Celles-ci sont de plus en plus nombreuses à s'implanter sur le marché kényan, une réalité que ne reflètent pas les statistiques françaises puisque ces installations sont dans la plupart des cas réalisées par des filiales à l'étranger des entreprises.

En perspective, les flux d'IDE à destination du Kenya devraient croître significativement dès 2018. D'une part, les perspectives de croissances sont bonnes, avec une croissance du PIB de plus de 6 %, à moyen terme, et d'autre part le dynamisme de l'ensemble des économies de la Communauté d'Afrique de l'Est soutient les investissements au Kenya, le pays étant perçu comme la porte d'entrée pour l'ensemble de la région. Les IDE français devraient également connaître un rebond en 2018, en raison de nombreux projets d'investissement programmés par les entreprises françaises.

1. En 2016, une montée du risque politique à l'origine d'une baisse des IDE entrants

Le flux d'IDE à destination du Kenya a fortement diminué en 2016, à 394 MUSD contre 620 MUSD un an auparavant (cf. graphique 1). Selon la CNUCED, le flux d'IDE au Kenya a diminué en 2016 de 36,4 % en glissement annuel, évolution plus prononcée que dans l'ensemble de la zone subsaharienne (-8,4 %). Cette baisse des IDE au Kenya est la troisième baisse annuelle consécutive depuis 2014 (cf. graphique 2). A l'échelle de l'Afrique subsaharienne, le Kenya n'est que le 20^{ème} pays récipiendaire d'IDE, entre le Rwanda (410 MUSD) et le Sénégal (392 MUSD). Les IDE vers le Kenya ont représenté 0,9 % des IDE à destination de l'Afrique subsaharienne en 2016. Enfin, au niveau de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), le Kenya est positionné derrière la Tanzanie (1 365 MUSD), l'Ouganda (541 MUSD) et le Rwanda.

Cette mauvaise performance correspond en partie aux anticipations prudentes des investisseurs étrangers dans la perspective du cycle électoral de 2017. Le niveau d'IDE entrants en 2016 au Kenya est le plus faible depuis 2006, année où les IDE entrants avaient atteint 50 MUSD avant de s'établir en moyenne à 1,1 Md USD par an entre 2007 et 2015. Ce reflux des IDE vers le Kenya en 2016 est alimenté par la résurgence du risque politique. En raison de l'organisation des élections générales¹ d'août 2017 et des incertitudes sur la bonne tenue du scrutin, plusieurs investisseurs auraient en effet préféré différer leurs investissements.

Le stock d'IDE au Kenya s'est établi à 11,2 Mds USD en 2016, après 10,8 Mds USD en 2015, ce qui classe le Kenya au 13^{ème} rang des récipiendaires d'IDE en Afrique subsaharienne, le 2^{ème} dans la CAE (cf.

¹ Ces élections ont tenu lieu d'élection présidentielle, d'élection sénatoriale, d'élection législative, d'élection des gouverneurs, d'élection des membres d'assemblée locale et d'élection des membres de l'assemblée de représentation des femmes. Les élections se sont tenues le 8 août dans des conditions sécuritaires jugées satisfaisantes. L'élection présidentielle ayant été annulée par la Cour Suprême pour vice de forme, un scrutin présidentiel, boycotté par l'opposition, s'est tenue le 28 octobre et a abouti à la victoire du président sortant Uhuru Kenyatta.

graphiques 3 et 4). Le Kenya ne représente qu'1,9 % du stock d'IDE en Afrique Subsaharienne et 25,3 % de celui de la CAE. L'attractivité du Kenya est structurellement limitée par rapport aux pays qui attirent des capitaux importants pour l'exploitation de leurs ressources naturelles, qu'elles soient pétrolières, gazières ou minières. Dans la zone est-africaine, c'est le cas de la Tanzanie (19,8 Mds USD) et depuis une récente période celui de l'Ouganda (10,9 Mds USD), qui bénéficie d'importants investissements liés au pétrole et attire depuis 2014 plus d'IDE que le Kenya.

En 2015², l'Europe comptait pour 48,5 % du stock d'IDE entrants au Kenya, le Royaume-Uni en représentant à lui seul 28,3 % (cf. tableau 1). Par zone géographique, l'Europe est le premier investisseur avec 48,5 % du stock d'IDE entrants, l'UE en totalisant 44,1 %. L'Afrique, l'Asie et l'Amérique représentent respectivement 19,4 %, 18,9 % et 10,7 % du stock d'IDE entrants. Par pays, le Royaume-Uni est le premier investisseur (28,3 %), suivi par Maurice (10,6 %), la France (9,2 %), les Emirats Arabes Unis (6,8 %) et l'Inde (6,5 %).

Par secteur, la finance et l'assurance concentrent la plus grande part du stock d'IDE entrants en 2015, soit 34,5 % des IDE totaux, suivi par l'industrie manufacturière, 20,7 %, et par le secteur de l'information et de la communication, 20,0 % (cf. tableau 2). Les secteurs ayant enregistré la plus forte progression d'IDE entre 2014 et 2015 sont les industries d'information et de communication (de 97,4 Mds KES à 117,7 Mds) et la construction (de 112,4 Mds KES à 121,8 Mds KES).

La CNUCED place le Kenya au 7^e rang des pays émetteurs d'IDE en Afrique subsaharienne avec 65,9 MUSD en 2016, le premier en Afrique de l'Est. Les IDE sortants ont atteint 65,9 MUSD, une hausse de plus de 47 % par rapport aux 44,8 MUSD enregistrés en 2015. Même si le Kenya est le premier investisseur de la CAE, il ne représente que 0,4 % des IDE sortants à l'échelle du continent. A l'échelle de la zone subsaharienne, l'Angola a, à lui seul, représenté les deux tiers des flux d'IDE sortants avec 10,7 Mds USD, un résultat en hausse par rapport à 2015. Les IDE sortant sud-africains, 21,0 % des flux totaux de la zone, sont en baisse, tandis que les flux nigériens sont stables, représentant 8,1 % du total.

Exprimé en stock, le Kenya est le 10^{ème} plus important investisseur à l'étranger parmi les pays d'Afrique subsaharienne. Son stock d'IDE sortants est estimé à 718,5 MUSD en 2016. Le stock d'IDE sortants du Kenya est cependant très inférieur à celui de l'Afrique du Sud (172,8 Mds USD), de l'Angola (31,9 Mds USD) et du Nigeria (13,0 Mds USD). Le pays est toutefois le premier investisseur à l'étranger en Afrique de l'Est : le stock d'IDE est de 80 MUSD pour l'Ouganda, de 17 MUSD pour le Rwanda et 2,8 MUSD pour le Burundi³.

D'après les données nationales portant sur 2015, l'Afrique de l'Est est le premier récipiendaire d'IDE kényans (cf. tableau 3). En raison du statut de plateforme financière régionale, symbolisée par la présence dans l'ensemble de la région des banques kényanes comme *Kenya Commercial Bank* et *Guarantee Trust Bank*, une part prépondérante des IDE du Kenya, près de 45 %, est à destination de la sous-région. La Tanzanie représente ainsi 14,9 % du stock d'IDE kényans à l'étranger, l'Ouganda 12,9 %, le Soudan du Sud 11,2 %, le Rwanda 3,8 % et le Burundi 1,7 %. Spécifiquement, le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud ont vu leurs investissements en provenance du Kenya fortement augmenter entre 2014 et 2015 : leur part dans les IDE sortants est respectivement passée entre 2014 et 2015 de 4,9 à 13,9 % et de 7,2 à 13,8 %.

2. La France figure parmi les premiers investisseurs étrangers au Kenya, et ce en dépit d'une dilution de l'origine géographique des flux financiers des entreprises françaises.

Selon le *Foreign Investment Survey 2016*, le stock d'IDE français représentait 9,2 % du stock total d'IDE au Kenya en 2015, soit 464,7 MEUR (environ 500 MUSD). La France serait ainsi le 3^{ème} investisseur au Kenya derrière le Royaume-Uni (28,3 % des IDE) et Maurice (10,6 %). Cette part est stable par rapport à 2014 (9,2 %), et en légère baisse par rapport à 2013 (10,4 %). En 2015, les flux d'IDE français entrants ont représenté 38,1 MEUR (environ 41,0 MUSD), soit 10,9 % du total.

² Les dernières données nationales disponibles, qui permettent une ventilation par pays émetteur et récipiendaire et par secteur, datent de 2015 et sont contenues dans le *Foreign Investment Survey 2016*.

³ Aucune donnée n'est disponible pour la Tanzanie.

La Banque de France dispose de données plus récentes mais moins favorables : selon ces données, le stock d'IDE français était de 189,3 MEUR en 2015 (cf. graphique 5). La Banque de France adopte cependant une approche plus restrictive dans la comptabilisation des IDE que celle des autorités kényanes. Ainsi, en 2015, le stock d'IDE français au Kenya était de 189,3 MEUR, et aurait baissé de 41,4 %, pour atteindre 111,0 MEUR en 2016. Les flux d'IDE français vers le Kenya ont été négatifs en 2015 tout comme en 2016, avec respectivement -57,2 MEUR et -78,2 MEUR (cf. graphique 6).

Ces données sont toutefois à mettre en regard des implantations d'entreprises françaises dans le pays au cours des dernières années. L'intérêt des entreprises françaises pour le Kenya est croissant, le nombre d'implantations françaises étant passé de 35 en 2012 à plus de cent en janvier 2018. Plusieurs entreprises, dont Accor, Peugeot, Decathlon ou Société Générale, ont officialisé en 2017 leur installation sur le marché kényan. Ces décisions d'implantation ne se traduiront pas nécessairement par des flux d'IDE français ; d'abord parce que l'implantation d'une filiale ne nécessite pas forcément un investissement productif important, ensuite parce que l'implantation d'une entreprise au Kenya transite souvent par des structures hors de France (pays du golfe ou Afrique du sud).

Le niveau des IDE kényans en France est faible, et baisse en 2016, à 4,4 MEUR⁴. En 2015, les IDE kényans représentaient 10,4 MEUR, un niveau constant depuis une décennie. En 2016, ils ont diminué pour atteindre 4,4 MEUR. Les flux d'IDE kényans vers la France sont très limités : 0,5 MEUR par an entre 2005 et 2015, même si une baisse a été constatée en 2015.

3. Des perspectives favorables pour les IDE dès 2018

La législation kényane est favorable aux investisseurs étrangers. Les principales dispositions législatives relatives aux investissements étrangers⁵ ont été complétées en septembre 2015 par le *Business Registration Act* et le *Companies Act*, qui visent notamment à faciliter les opérations d'enregistrement des entreprises étrangères. Le gouvernement a également supprimé en juin 2015, dans le cadre du *Capital Markets (Foreign Investors) Regulations*, la restriction à 75 % de la participation étrangère dans des sociétés cotées à la bourse. Dans le domaine des zones franches industrielles, *The Special Economic Zones Act (2015)*, autorise directement les comtés à allouer des espaces aux investisseurs étrangers et vise à réduire les délais pour l'accomplissement des procédures administratives. Des exemples concrets témoignent de la forte volonté politique de renforcer l'attractivité du Kenya, en facilitant le plus possible l'implantation des investisseurs étrangers. La création d'un guichet unique et la mise en place d'une procédure accélérée pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement des sociétés.

Sur le plan bilatéral, la France et le Kenya ont signé un accord bilatéral de protection des investissements en 2010, qui offre de sérieuses protections aux investisseurs, en ouvrant notamment la possibilité d'un recours à l'arbitrage international du CIRDI en cas de différend.

Les IDE entrants au Kenya sont attendus en hausse dès 2018. En 2017, la croissance du PIB est estimée à 5,0 % par le FMI, une baisse par rapport aux 5,7 % et 5,8 % enregistrés en 2015 et 2016, et qui trouve son origine dans (i) l'épisode de sécheresse, (ii) la décélération prononcée du crédit à l'économie et (iii) la position attentiste des investisseurs en année électorale. Toutefois, dès cette année, la croissance est attendue en hausse, avec une prévision de 5,5 % en 2018, 6,0 % en 2019 et 6,5 % à moyen terme. De plus, l'économie kényane devrait bénéficier du dynamisme de la zone est-africaine dans son ensemble, un dynamisme qui alimente l'attractivité du Kenya comme porte d'entrée de l'ensemble de la CAE.

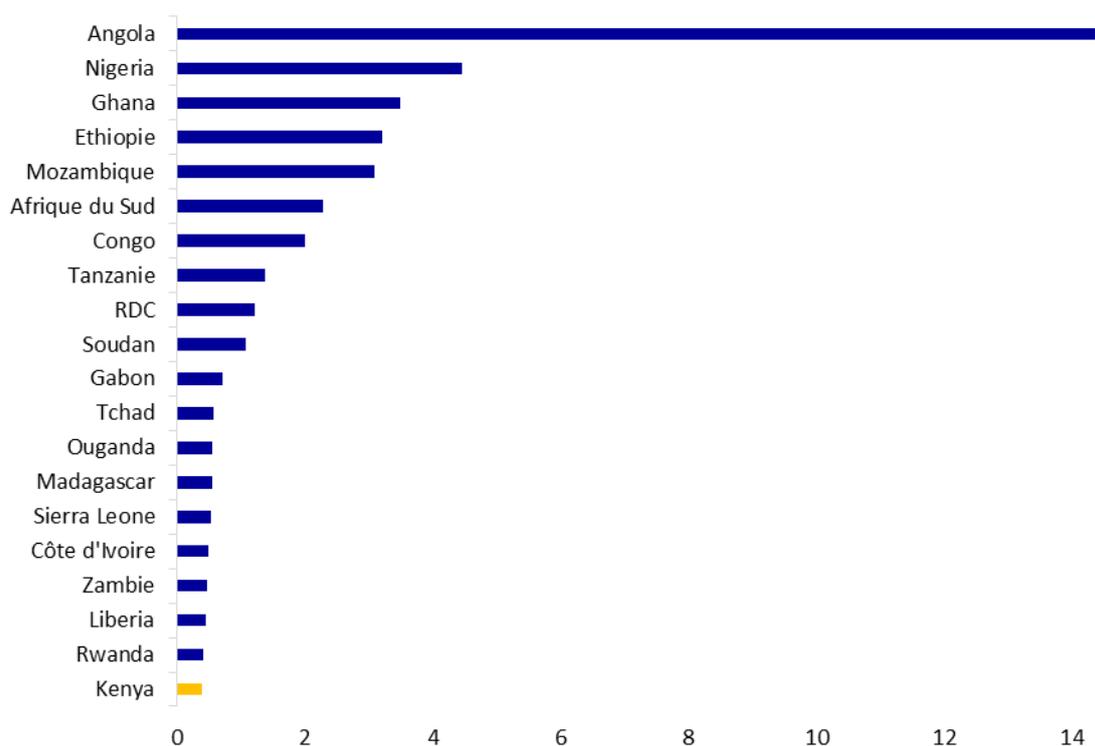
Au-delà du potentiel représenté par l'économie kényane, la politique économique du gouvernement semble s'orienter vers une plus grande sollicitation des investisseurs, notamment étrangers. Dans le cadre de son second mandat, le président Uhuru Kenyatta a annoncé que sa politique visait quatre objectifs. Intitulés « Big Four », ils visent à favoriser la sécurité alimentaire, la couverture santé universelle, l'industrialisation et le

⁴ Les investissements kényans en France n'apparaissent pas dans les données kényanes : la catégorie « autres pays » n'étant pas détaillée.

⁵ Investment Promotion Act (2004), Private Public Partnership Act (2013), Foreign Investment Protection Act.

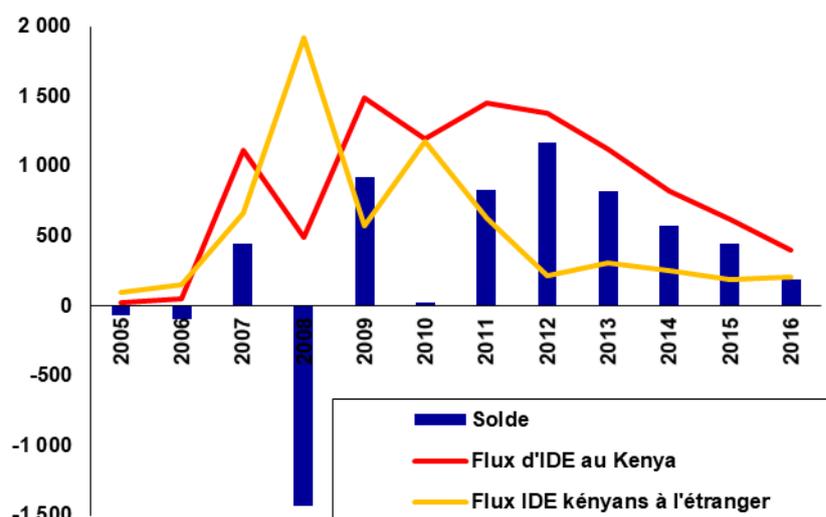
logement abordable. Dans un contexte de ressources budgétaires plus limitées que lors de la période 2012-2017, les autorités devraient fortement encourager l'investissement privé, notamment par des actions réglementaires. De récentes déclarations portant sur l'instauration d'exonérations pour les industries manufacturières, vont dans ce sens. Dans le même temps, le développement des partenariats public-privés semble désormais envisagé par les autorités, constituant d'importantes opportunités pour les entreprises françaises.

Graphique 1 - Flux d'IDE entrants en 2016 par pays (en Mds USD)



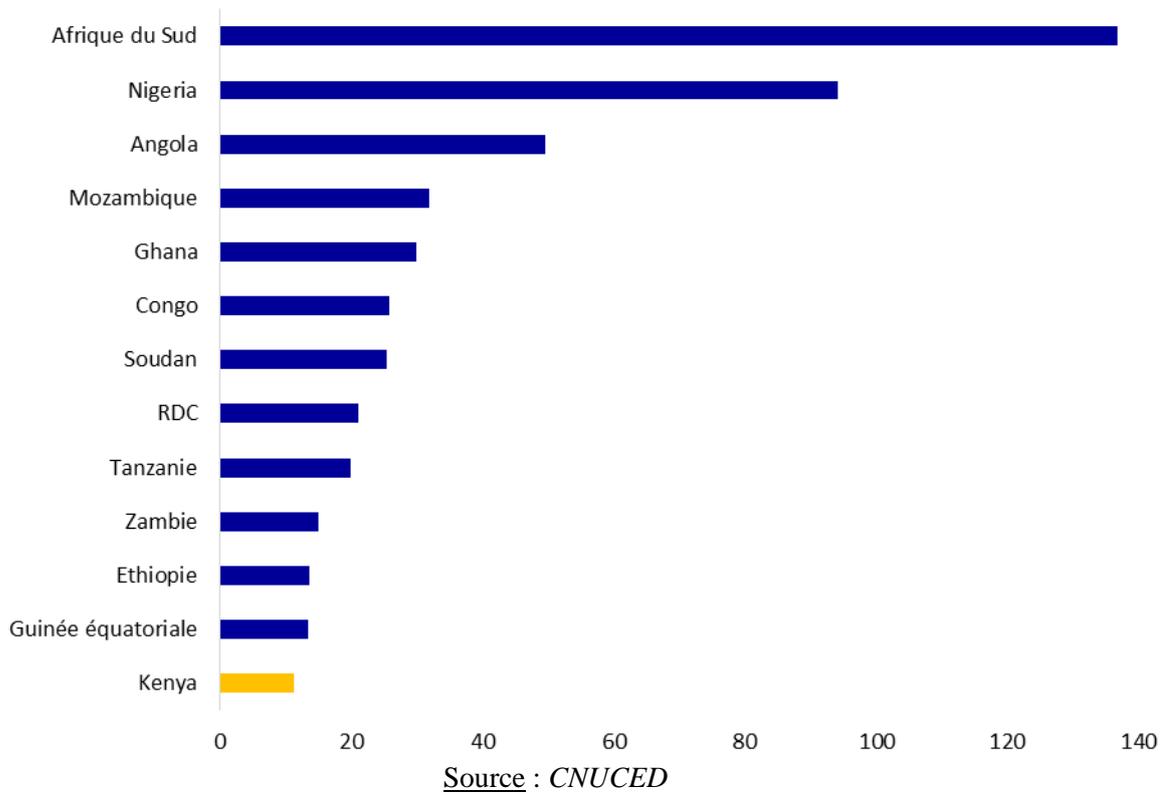
Source : CNUCED

Graphique 2 - Flux d'IDE entrants et sortants au Kenya en 2016 (en MUSD)



Source : CNUCED

Graphique 3 - Stocks d'investissements étrangers en 2015 par pays (en Mds USD)



Graphique 4 - Stocks d'IDE au Kenya et stock d'IDE kényans à l'étranger en 2016 (en MUSD)

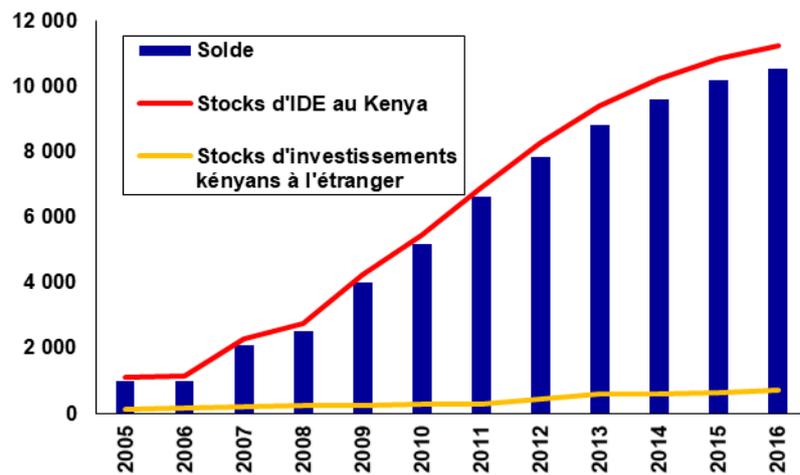


Tableau 1 - Origine des stocks d'IDE au Kenya et des flux entrants des IDE au Kenya en 2015

Stocks d'IDE au Kenya		Flux entrants	
Pays / Bloc	%	Pays/Bloc	%
Total	100,0	Total	100,0
Total Europe	48,5	Total Afrique	31,2
Royaume-Uni	28,3	Afrique du Sud	28,6
Total Afrique	19,4	Etats-Unis	20,8
Total Amérique	18,9	Royaume Uni	20,3
Maurice	10,6	Inde	16,2
France	9,2	Chine	16,0
UAE	6,8	France	10,9
Inde	6,5	Djibouti	7,1
Etats-Unis	6,2	Japon	3,3
Suisse	4,0	Nigeria	3,2

Source : Foreign Investment Survey 2016

Tableau 2 - Répartition des stocks d'IDE par secteur en 2015

Secteurs	
Services financiers et assurance	34,5
Secteur manufacturier	20,7
Information et communication	20
Commerce de gros et détail	12,2
Construction	2,6
Hôtellerie et restauration	2,5
Fourniture d'énergie	2,4

Source : Foreign Investment Survey 2016

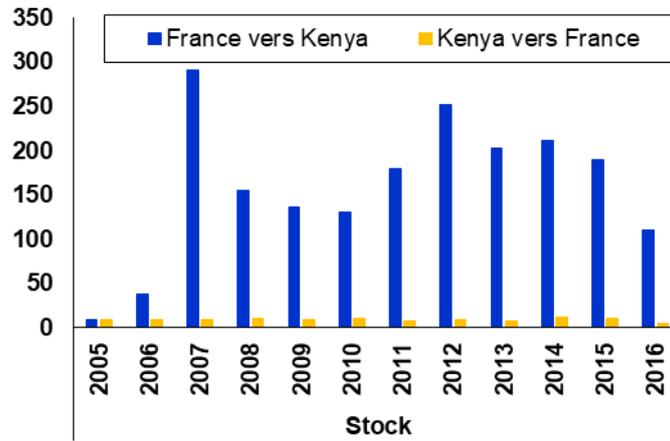
Tableau 3 - Destination des stocks d'investissements kényans à l'étranger et des flux sortants en 2015

Stocks d'investissements kényans à l'étranger		Flux sortants	
Pays / Bloc	%	Pays / Bloc	%
Total	100,0	Total	100,0
CAE	33,3	Afrique du Sud	38,0
<i>Tanzanie</i>	14,9	Royaume-Uni	32,4
Royaume-Uni	13,9	Nigeria	7,7
Afrique du Sud	13,8	Iles Caymans	5,9
<i>Ouganda</i>	12,9	<i>Tanzanie</i>	8,0
<i>Soudan du Sud</i>	11,2	CAE	4,7
Emirats Arabes Unis	8,4	<i>Soudan du Sud</i>	4,6
Etats-Unis	5,9	<i>Ouganda</i>	0,3

Source : Foreign Investment Survey 2016

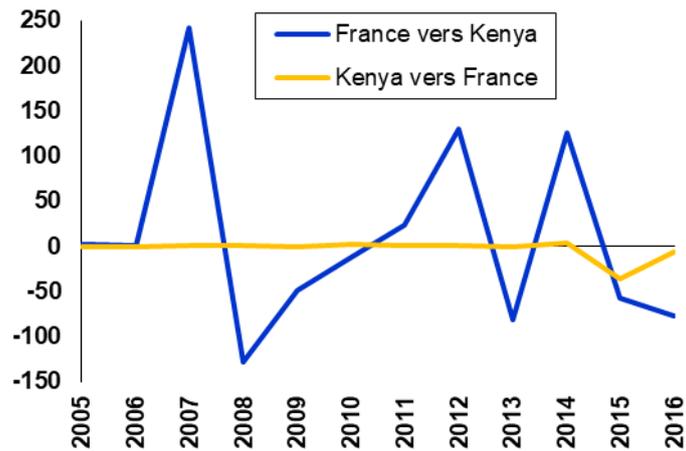
Les pays en italique sont les pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)

Graphique 5 - Stocks d'IDE entre la France et le Kenya (MEUR)



Source : Banque de France.

Graphique 6 - Flux d'IDE entre la France et le Kenya (MEUR)



Source : Banque de France.